Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_214_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Catherine DREZET, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Vanessa GERTSCH, Dominique PORTAL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2026-214

Membres en exercice : 69 Présents : 61 Absents : 8 Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_214_DELIB-DE

Vu la délibération n°2026-054 du 5 mai 2026, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
  - Décision n°2026-083 – Signature du marché n°26EA029 relatif à des travaux pour la mise en service d'équipements de mesure sur la station d'épuration de Saint-Denoual – Attribution à la société ATEMIUM ARMOR-INDUSTEO (Dinan) pour un montant de 89 000 € HT.
  - Décision n°2026-088 – Constitution d'un groupement de commandes avec le CIAS de Lamballe Terre & Mer, avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la passation d'un marché public de services relatif à des prestations d'assurance.
  - Décision n°2026-089 – Acquisition de deux motoréducteurs de marque PASSAVANT auprès de l'entreprise CHAPLAIN pour un montant total de 79 633 € HT.
  - Décision n°2026-093 – Signature du marché n°26DM053 relatif à la gestion, transfert des données et pack supervision des contrôleurs d'accès des colonnes enterrées et aériennes – Attribution à la société SULO France (Colombes) pour un montant estimatif de 40 526,88 € HT.
- **Domanialité**
  - Décision n°2026-091 – Cession de deux parcelles cadastrées 142BK188 (16 ca) et 142BK189 (1 a 45 ca), rue du Plessis à Lamballe-Armor, à M. et Mme GESREL moyennant la somme de 290 €. Les frais de rédaction d'acte sont à la charge des acquéreurs.
  - Décision n°2026-092 – Echanges fonciers avec la commune de Jugon-les-Lacs et création d'une servitude :
    - D'accès pour la commune de Jugon-les-Lacs afin d'accéder aux terres situées au sud du Manoir,
    - De passage pour Lamballe Terre & Mer afin d'accéder au bâtiment abritant les installations de chauffage de la Communauté de d'Agglomération (parcelle 051ZL 159).
- **Finances et comptabilité**
  - Décision n°2026-084 – Souscription d'une ligne de trésorerie de 8 000 000 € d'une durée d'un an auprès de la Banque Populaire Grand Ouest.
  - Décision n°2026-085 – Reconduction d'une avance de trésorerie du budget général aux budgets annexes eau, assainissement, déchets ménagers, bâtiments et transport.
  - Décision n°2026-086 – Reconduction d'une avance de trésorerie du budget général aux budgets du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-